

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.682.005.1 DU 27 MAI 1992

Doseuses pondérales à pesées associatives SCHEMA modèle MPA 25

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société SCHEMA, 13, chemin de la Painguetterie, 37390 Chanceaux sur Choisille.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 91.00.682.001.1 du 9 septembre 1991 (1) relative aux doseuses pondérales à pesées associatives SCHEMA, modèle MPA 25.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales à pesées associatives SCHEMA, modèle MPA différent du modèle approuvé par la décision précitée par :

– les caractéristiques métrologiques des unités de pesage de la partie associative, qui peuvent être les suivantes :

- Max = 1 000 g et e1 = 1 g
- Max = 2 000 g et e1 = 2 g
- Max = 5 000 g et e1 = 5 g.

– les caractéristiques métrologiques de la doseuse pondérale qui sont les suivantes :

- Températures limites d'utilisation : 0 °C, + 40 °C
- Plage de fonctionnement : de 250 g à 25 kg, avec :

Intervales de dosage	Valeur de l'échelon d'indication de la valeur des doses (e2)
De 250 g à 5 000 g inclus	e2 = 2 g lorsque e1 = 1 g e2 = 5 g lorsque e1 = 2 g e2 = 10 g lorsque e1 = 5 g
De 5 000 g exclus à 25 000 g	e2 = 50 g

• Cadence : selon la nature des produits et le nombre d'unités de pesage, elle peut atteindre 60 préemballages/minute de 250 g à 5 000 g et 40 préemballages/minute au-delà de 5 000 g.

– le type de capteur équipant les unités de pesage de la partie associative, de marque SCAIME types AG 5, AG 10 ou AG 15 faisant l'objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 91.00.644.003.4 du 23 janvier 1991.

Toutefois, peut équiper ce modèle tout type de capteur à point d'appui central faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches tech-

niques, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique et respectant les conditions suivantes :

- $Z_a \leq 415 \Omega \pm 15 \Omega$
- $Z_s = 350 \Omega \pm 5 \Omega$
- $U \leq 20 V$
- $n_{max} \geq 1.000$
- $E_{max} \geq$ Tirage à Max d'une unité de pesage
- $E_{min} \leq$ Tirage à vide d'une unité de pesage
- $e_{min} \leq$ échelon (e1) d'une unité de pesage
- $S.U e1 / E_{max} \geq 1,22 \mu V$, où S est la sensibilité du capteur exprimée en mV/V, U la tension d'alimentation du capteur exprimée en V, E_{max} est exprimée en kg et e1 en g.

(1) Revue de Métrologie, septembre 1991, page 973.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les doseuses pondérales à pesées associatives SCHEMA, modèle MPA sont vérifiées :

- en une seule phase dans les ateliers du fabricant lorsque les essais produits peuvent y être réalisés
- en deux phases dans les autres cas (la première dans les ateliers du fabricant, la deuxième au lieu d'utilisation).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision, porte le numéro de la décision d'approbation de modèle de la doseuse pondérale SCHEMA modèle MPA : n° 89.1.01.648.1.3 du 17 janvier 1989 (1).

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

J. HUGUNET

(1) Revue de Métrologie, janvier 1989, page 132.